

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du 16 novembre 2011 sous la présidence de Madame DESJARDINS, Maire**

Présents : DESJARDINS Bernadette – JARNO Claude - MAQUOY Jacky - LAMBERT Martine – MARTIN Isabelle – FRANCOIS Marylise – WENDLING Marylise - LE GARREC Lucien – GUEDO Jean Michel – ORGEBIN Erick - LE GALLIC Guy - BIDOU Alain – LOGET Arsène - NAYEL Christian –

Absents excusés : LE MAY Bernard- JAUBERT Sylviane – SEVENO Christian - GUEHENNEC Frank – Olivier LE LOUER

Procurations : LE MAY Bernard à DESJARDINS Bernadette – JAUBERT Sylviane à JARNO Claude – SEVENO Christian à LE GALLIC Guy.

Secrétaire de séance : LAMBERT Martine.

---

Approbation du compte rendu de la séance du 11 octobre 2011. Pas d'observations.

---

Lecture par Madame Le Maire de la DECISION n° 2011-12/09-10 relative à la signature de la convention de financement et de réalisation des réseaux d'éclairage public à local (changement des lanternes sur poteaux )

---

**1 - Programme Local de l'habitat par AURAY Communauté et Avis du Conseil :**

Le programme local de l'habitat qui a été arrêté lors du Conseil communautaire du 29 septembre 2011 est présenté aux conseillers municipaux par Helen CORNEC, chargée de mission à AURAY Communauté.

Le PLH définit au regard d'enjeux partagés et d'orientations communes un programme d'actions pour 6 ans. L'habitat est un élément essentiel du dynamisme économique du Pays.

**Son contexte :**

- un dynamisme de construction avec 1250 logements construits par an dont 400 résidences secondaires
- le coût de la construction élevé et le prix du foncier en augmentation permanente
- une faiblesse du parc locatif y compris des logements sociaux
- une baisse continue de la taille des ménages (2.58 personnes par ménage en 1990 contre 2.35 en 1999) qui nécessite 290 logements par an soit 28% de la construction neuve sur le Pays d'AURAY
- un territoire dont la qualité environnementale constitue sa principale attractivité (tourisme- qualité de vie)

**Ses objectifs :**

- ☞ maintenir le niveau de construction ) 1250 logements par an pour les 6 ans à venir
- ☞ favoriser l'accueil des populations permanentes sans exclure les résidences secondaires
- ☞ offrir un parcours résidentiel (une offre de logement adaptée à sa situation familiale et professionnelle qui évolue au cours de la vie)
- ☞ assurer une meilleure maîtrise du foncier et des coûts du foncier en s'appuyant sur les PLU et le SCOT
- ☞ limiter l'espace constructible sans pour autant réduire la construction de logements

L'ensemble des communes intégrées à AURAY Communauté partage la même ambition autour de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme au service de l'habitat.

**IL en découle tout un programme d'actions détaillé ci-après :**

- 1 – construire un nombre suffisant de résidences principales
- 2 – développer et financer le parc de logements locatifs aidés sur tout le territoire d'AURAY Communauté
- 3 – favoriser le développement de l'accession à la propriété
- 4 – aider les communes dans leur stratégie foncière ( ZAD, établissement public foncier de Bretagne...)
- 5 – aider les communes à traduire leurs objectifs en logements dans leur PLU –

**Pour CAMORS , le projet de PLU actuellement en enquête publique à la mairie a déjà intégré les chiffres énoncés dans le présent Programme Locatif de l'Habitat**

- 6 – améliorer la qualité de l'urbanisme et de l'habitat (notion de logement économe en énergies, qualité environnementale)
- 7 – développer une offre d'accueil pour les saisonniers
- 8 – développer une offre pour les jeunes travailleurs
- 9 – développer une offre en logements d'urgence
- 10 – coordonner la programmation du locatif aidé public (relations avec les organismes HLM)
- 11 – assister les communes dans l'établissement de leur PLU et la réalisations des objectifs du PLH (fait pour CAMORS )
- 12 – animer le dispositif d'observation de l'habitat (création d'un poste de « référent habitat » pour l'animation du réseau des acteurs et de conseils aux communes participant au suivi du SCOT) - Notion de Guichet Unique.

Sur ce dernier point, Madame Le Maire évoque le souhait de la Municipalité qu'une permanence par mois par exemple puisse être instaurée sur CAMORS afin de répondre aux besoins d'information de la population.

Au cours de la présentation ont aussi été évoqués des outils qu'il conviendra de développer comme le dispositif de **location –accession** à la propriété. Si développer le parc locatif aidé est important, Il doit se réaliser « en équité et en équilibre » sur l'ensemble du territoire d'AURAY Communauté comme le souligne Madame DESJARDINS.

Après en avoir délibéré, les élus du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un AVIS Favorable sur le PLH tel qu'il a été adopté par AURAY Communauté et présenté en séance. Dès sa validation par l'ensemble des communes d'AURAY Communauté, le vote du budget primitif 2012 de cette structure intercommunale mobilisera les moyens financiers nécessaires..

## **2 - AURAY Communauté et modification des statuts communautaires :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 29 septembre dernier, le Conseil communautaire d'Auray Communauté a souhaité modifier ses statuts. Les nouveaux prévoient que, à compter du 1er janvier 2012, seront intégrées dans les compétences communautaires :

- la piscine municipale d'Auray comme équipement communautaire,
- la compétence transport et déplacements par délégation du Conseil général.

Les modifications portent sur l'**article 8 des statuts « OBJET DE LA COMMUNAUTE »** :

### **1<sup>ère</sup> Compétence « CULTURE ET SPORTS » : Modification**

Paragraphe ajouté :

#### **« CULTURE ET SPORTS**

- *Toute étude visant à définir l'intérêt communautaire, d'équipements ou de services sportifs culturels et de loisirs.*
- *Etude, construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs culturels et de loisirs d'intérêt communautaire.*

*Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants :*

- *la piscine (existante) d'Auray,*
- *le centre aquatique communautaire,*
- *le stade d'athlétisme,*
- *la maison de la culture et des arts dédiée à l'apprentissage et au développement des activités artistiques et destinée à accueillir les manifestations qui leurs sont liées.*

***Participation à des actions ou évènements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire***

*Est d'intérêt communautaire la manifestation qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire. »*

### **2<sup>ème</sup> Compétence « TRANSPORT ET DEPLACEMENTS » : Ajout au titre des compétences optionnelles**

Paragraphe ajouté :

#### **« TRANSPORT ET DEPLACEMENTS**

***Organisation et gestion de circuits de transports publics réguliers de voyageurs sur le territoire communautaire, par délégation du Conseil général du Morbihan. »***

Le reste des statuts demeure inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité les nouveaux statuts de la communauté de communes, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

### 3 - Instauration de la taxe d'aménagement pour 2012 :

La loi de finances rectificative du 29/12/2010 a opéré une réforme globale de la fiscalité (article 28)

Le nouveau dispositif, expliqué par Monsieur JARNO, repose sur la taxe d'aménagement au lieu et place de la taxe locale d'équipement et le versement pour sous densité qui se substitue au versement pour dépassement du plafond légal de densité. Dans l'immédiat, il est proposé d'instaurer la taxe d'aménagement pour une application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 et il convient d'en fixer le taux.

Cette taxe d'aménagement remplacera donc la TLE, la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) et d'autres taxes qui ne sont pas applicables à notre territoire mais en Savoie ou en Ile de France.

Monsieur JARNO expose ce qui constituera le fait générateur de la taxe (l'autorisation d'urbanisme), son mode de calcul (taux entre 1 % et 5 % avec possibilité de le porter à 20 % sur justification) les exonérations de plein droit et celles facultatives.

Sur ce dernier point, il est proposé aux élus de retenir et de voter pour les exonérations facultatives suivantes :

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI, - 50 % de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)

- les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup> afin d'assurer le maintien du commerce de proximité.

Après avoir pris connaissance de l'avis du comité des finances du 9/11/2011 majoritairement en faveur d'un taux à 5%, Après avoir entendu les observations de Monsieur GUEDO conseiller qui préférerait appliquer un taux de 4.5 %. (Cela aboutirait à réduire l'écart avec le montant actuellement calculé pour la TLE, le but étant de favoriser l'accession à la propriété pour les personnes disposant de faibles ressources. Cela va dans le même sens que le vote des exonérations facultatives proposées)

Par un vote à mains levées ayant donné les résultats suivants : 15 voix pour un taux à 5 % et 2 voix pour 4.5 %.

Le Conseil Municipal ADOPTE à la majorité l'instauration de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 au taux de 5 % et avec les exonérations précitées.

### 4 - Compte rendu 2010 des activités du SDEM – syndicat départemental d'énergies du MORBIHAN :

☞ Monsieur MAQUOY, adjoint aux travaux, présente le rapport d'activités de l'année 2010 avec le compte rendu de l'exploitant ERDF et un tableau synthétisant plusieurs données pour la commune de CAMORS comme le nombre de clients (1548), des données techniques avec le nombre de postes HTA/BT (59), la longueur du réseau Haute Tension en km (41), le réseau Basse Tension (62), les tarifs...

Sont aussi évoquées les compétences comme la réalisation du diagnostic en éclairage public (réalisé en 2010 sur CAMORS) et la maintenance du parc d'éclairage public. Cette dernière option n'a pas été retenue. Les services techniques municipaux assurent cette prestation (formation en interne du personnel et nacelle) 340 points lumineux sont recensés sur le territoire. Peu à peu, les lampes sont remplacées. C'est dans ce cadre que le village de locoal verra ses 19 points lumineux revus pour un montant TTC de 11 110.40 €..

L'ensemble du rapport du SDEM est à la disposition du public en mairie.

☞ Monsieur MAQUOY demande aux élus de lui signaler la présence d'éventuels poteaux dégradés afin de prévenir ERDF et si des besoins en élagage d'arbres le long des propriétés privées est nécessaire (appel aux propriétaires)

### 5 - Dénomination de voies et numérotation d'immeubles :

Monsieur LE GALLIC a effectué un important travail pour la dénomination de voies dont certaines nouvelles, la numérotation des immeubles et l'information des riverains. Ont ainsi été délimitées et adoptées les noms de rues suivantes conformément au plan joint à la délibération :

- rue du petit tallen - rue de l'étang – rue du petit bois – rue du pont neuf – impasse de l'étang – impasse de lann kerpenru – allée de lann kerpenru.

Monsieur LE GALLIC se propose de poursuivre avec d'autres secteurs comme vers spernen et bodavel.

Délégation lui est donnée en ce sens par le Conseil Municipal.

### 6 - Informations diverses :

☞ Régime indemnitaire 2011 et mise à jour par rapport à la réglementation avec notamment le remplacement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires par la prime de fonctions et de résultats.

Et intégration des modifications liées à la carrière des agents.

☞ Invitation transmise aux élus pour différentes réunions :

- plan de mobilité urbaine le 17/11 à 9 h – le comité consultatif vie périscolaire le 29/11 à 18 h 30 – les ateliers « se déplacer dans le pays d'AURAY » le 29/11 à 18 h à pluvigner.

↳ Le Syndicat de la Vallée du BLAVET signale qu'un porteur de projet recherche un terrain pour la création d'un espace de loisirs (terrain boisé – parking – minimum 3 hectares – prévoir possibilité eau / toilettes et électricité)

↳ Réunion de quartier pour le sud du bourg prévue le 18/11 à 19 h dans le local de l'association « Technovisions »

↳ Madame Le Maire indique qu'un particulier au bourg est à la recherche d'un terrain disponible qui pourrait lui être mise à disposition pour un futur potager. A ce sujet, Monsieur ORGEBIN demande si un projet de potager public est envisageable. Monsieur GUEDO fait référence au dossier du plan local d'urbanisme actuellement au stade de l'enquête publique. Un secteur dit « le triangle » entre la rue du chêne et le bourg pourrait accueillir ce genre de réflexion avec une destination différente de l'agriculture traditionnelle. Une rencontre doit avoir lieu entre des représentants de la chambre d'agriculture, des exploitants de la commune et le groupe de travail en charge de l'élaboration du PLU ; ce sujet sera évoqué.

↳ A la lecture du compte rendu du comité finances et pour répondre aux interrogations de Madame FRANCOIS, Monsieur JARNO évoque les pourparlers en cours dans le cadre de la mise en vente de l'immeuble rue de la forge (ancien presbytère) – Des acquéreurs potentiels se manifestent et les visites ont lieu mais rien de concret pour le moment. Idem au niveau de l'ancienne bibliothèque rue du vieux presbytère.

↳ Evocation par Monsieur NAYEL de la pose des panneaux de signalisation de la ZA de lann er vein par AURAY Communauté. Demande de pose de panneaux au carrefour du golhud pour signaler cosporho (camions de livraisons de volailles)- Un autre a également été demandé pour le Roscoët.

↳ AURAY Communauté et commission environnement par Monsieur BIDOU : La question de l'alimentation avec le bois de bocage pour le futur centre aquatique. Contact pris avec les agriculteurs.

↳ Diffusion d'un livret sur l'opération culturelle de cet été 2011 « Le Réveil des Korrigans »  
Présenté par Madame LAMBERT, adjointe à la culture et à la communication, il est mis en vente à la bibliothèque Jean MARKALE au prix de revient de 5 € l'unité. Remerciements à toutes les personnes ayant œuvré pour cette manifestation originale qui a mis en valeur le site remarquable de la vallée des Korrigans.

Séance clôturée à 22 h 25.

Le Maire,  
Conseillère Générale,

B. DESJARDINS